

## Sommet de la Francophonie et Centre Wallonie-Bruxelles Mission à Paris et Villers-Cotterêts (France)

➤ **Objectif(s)** : participation au Sommet de la Francophonie à Paris et Villers-Cotterêts et organisation d'une conférence sur la place des femmes dans l'industrie cinématographique au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris.

➤ **Lien avec les compétences de la Communauté française** : *la Francophonie et la diplomatie parlementaire*

➤ **Date(s)** : 3 au 5 octobre 2024

➤ **Composition de la délégation** :

**Parlementaire(s)** :

- Président de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, M. Vincent Blondel
- Déléguée régionale Europe, Mme Anne Lambelin

**Autre(s)** :

- 1 agent du Parlement

➤ **Coût** :

Transport	534 €
Hébergement (et frais sur place)	3.559,35 €
Total :	4.093,35 €

➤ **Mode de transport** : *Train*

➤ **Compensation carbone<sup>1</sup>** : 8 kg CO2e

<sup>1</sup> <https://www.greentripper.org/fr> plateforme belge qui permet de calculer l'empreinte écologique de ses voyages

➤ **Rencontre(s) organisée(s) en dehors du programme officiel : non**

⇒ **Autorité(s) politique(s) : oui**

**Date(s) : 3 et 4 octobre 2024**

**Descriptif : Autorités politiques de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**

⇒ **Autorité(s) diplomatique(s)/consulaire(s)/Wallonie-Bruxelles : oui**

**Date(s) : 4 octobre 2024**

**Descriptif : Délégation Wallonie-Bruxelles – Paris : Délégué, Paul Verwilghen.**

⇒ **Autorité(s) culturelle(s)/association(s)/autre : oui**

**Date(s) : 3 octobre 2024**

**Descriptif : Centre Wallonie-Bruxelles – Paris : Directrice du Centre, Stéphanie Pécourt.**

## Rapport de Mission : participation aux activités liées au Sommet de la Francophonie à Paris et à Villers-Cotterêts

À l'invitation de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), une organisation composée de 95 membres (sections parlementaires et organisations interparlementaires) dont le Secrétariat général est basé à Paris, une délégation parlementaire du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, emmenée par le Président du Parlement, M. Benoit Dispa, et composée de MM. Jean-Paul Wahl, Vincent Blondel et Mme Anne Lambelin, a participé au *symposium portant sur la mobilité citoyenne francophone pour la création, l'innovation et l'entrepreneuriat* dans l'Hémicycle du Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Ce symposium est également en lien avec le travail porté par le Réseau des jeunes parlementaires de l'APF, un réseau créé en 2018 et dont la Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles détient le poste de rapporteur. À cet effet, et sous l'ancienne législature, le Député **Pierre-Yves Lux**, membre de notre section, avait la charge de faire rapport sur la thématique de la mobilité des jeunes dans l'espace francophone, en collaboration avec la députée québécoise, Mme **Madwa-Nika Cadet**. Ils ont auditionné une série d'acteurs ayant contribué à l'aboutissement de cet avis que je vous invite à retrouver sur le site internet de l'APF<sup>2</sup>.

Cet avis sur la mobilité circulaire des citoyens dans l'espace francophone est un sujet essentiel, en lien avec le thème central du Sommet de la Francophonie à Villers-Cotterêts : « *Créer, innover, entreprendre en français* ». Il vise à promouvoir une Francophonie dynamique, capable de mobiliser la jeunesse.

Le symposium quant à lui s'est décliné en trois tables rondes. La première partie portait sur la mobilité économique et numérique, avec pour panélistes Mme Madwa Cadet, députée du Québec, M. Didier Acouetey, PDG d'AfricaSearch, et Papa Amadou Sarr de l'AFD. Les panélistes ont rappelé que le manque à gagner dû à la faible mobilisation des entrepreneurs, des innovateurs et des salariés impactait négativement le continent africain, mais aussi l'Europe et l'Amérique du Nord. Le concept de liberté de mouvement comme un droit fondamental et celui de citoyenneté francophone ont fait échos dans un hémicycle réunissant des acteurs politiques, académiques et de la société civile. Un large débat s'en est suivi.

Le deuxième panel portait sur la mobilité culturelle et sportive. Le Président de la Commission de l'éducation, de la culture et de la communication de l'APF, M. Laurent Wehrli (Député, Suisse), Mme Valérie Lafont, Directrice de Lalanbik (Réunion, France), M. Justin Anzian, président du

---

<sup>2</sup> [https://apf-francophonie.org/sites/default/files/2024-10/AVIS%20APF%202024\\_A5\\_CORRIGE%CC%81\\_01-10\\_Lqt.pdf](https://apf-francophonie.org/sites/default/files/2024-10/AVIS%20APF%202024_A5_CORRIGE%CC%81_01-10_Lqt.pdf)

Réseau international francophone du sport (RIFS), et Mme Sédami Médégan, Directrice de l'Institut parlementaire du Bénin, y ont pris part. L'idée de mettre en place un passeport francophone fut une trame de cette discussion qui voit la culture comme un pont rapprochant les peuples de l'espace francophone. Par ailleurs, il a été rappelé que l'APF a adopté une résolution sur le thème « sport et Francophonie ». L'enjeu de la circulation des sportifs doit s'inscrire sur une tendance favorable à l'endroit des publics spécifiques alors que le vivier de sportifs désireux de poursuivre leur pratique à l'étranger est considérable. Un Erasmus sportif francophone a fait également l'apparition parmi les propositions citées.

Le dernier panel portait sur la mobilité de l'avenir, notamment la circulation dans l'espace francophone des étudiants, stagiaires, apprentis et jeunes volontaires. M. Widhya Chem, Sénateur (Cambodge), Président de la Commission des affaires étrangères et de la coopération internationale du Sénat a partagé la table avec Mme Nene Mariam Kane, porte-parole du Parlement francophone des jeunes de l'APF (Sénégal), M. Yann Delaunay, Directeur de France Volontaires, et un représentant des clubs leaders étudiants francophones (CLEF) de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). La création d'un Erasmus francophone doit être saisi par le monde politique selon plusieurs intervenants. Les potentialités offertes par la mobilité étudiante restent encore mal exploitées. Dans de nombreux pays, elle pourrait faire face à l'actuelle pénurie de main d'œuvre. Il a été souligné que la mobilité étudiante semblait bien mieux valorisée dans les pays anglophones, ce qui a même pour effet d'attirer de nombreux étudiants francophones vers des universités anglo-saxonnes.

Enfin, en clôture du symposium, le Président de l'APF, M. **Hilarion Etong** (Député, Cameroun), a présidé la cérémonie de remise de décorations de la Pléiade, Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures. Trois personnalités ont été distinguées lors de cet événement : **Slim Khalbous**, Recteur de l'AUF, au grade d'officier, ainsi que l'écrivaine **Fatou Diome** et **Rémy Rioux**, Directeur général du groupe Agence française de développement (AFD), au grade de chevalier.

À la suite du symposium, la délégation parlementaire s'est rendue au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, où notre Parlement organisait une conférence sur « **La place des femmes dans l'industrie cinématographique** ». Cette conférence s'inscrivait parfaitement dans l'activité du Centre, qui organisait, en parallèle du Sommet de la Francophonie, la 31<sup>e</sup> session de la Quinzaine du cinéma francophone. Basée sur une étude réalisée par l'association « **Elles font des films** », qui examine sous l'angle EFH (égalité femmes/hommes) la présence des femmes devant et derrière les caméras, 799 films ont été analysés en profondeur sur deux volets distincts :

- Volet 1, "derrière la caméra" : analyse des équipes techniques de 799 films, dont 614 soutenus par le Centre du Cinéma entre 2012 et 2020.

- Volet 2, "devant la caméra" : étude des représentations à l'écran, basée sur 311 films visionnés dans leur intégralité, couvrant les films belges présentés aux Magritte du Cinéma entre 2011 et 2022.

Le Président du Parlement, M. Benoit Dispa, a prononcé un discours d'ouverture dans lequel il a rappelé que le PFWB avait les compétences nécessaires pour aborder les discriminations subies par les femmes dans l'industrie cinématographique. Il a également souligné que, bien que les frères Dardenne soient les réalisateurs les plus primés de l'histoire du Festival de Cannes, la Belgique francophone recelait de nombreux talents féminins. Il a évoqué les réalisatrices Agnès Varda, Chantal Akerman et Marion Hansel, qui ont chacune exercé une influence importante sur le cinéma mondial, pavant ainsi la voie pour une nouvelle génération de réalisatrices beaucoup plus nombreuses aujourd'hui.

Il a aussi rappelé que, fort de son label « **HEFORSHE** », obtenu en 2017 de l'ONU FEMMES, notre Parlement se veut à l'avant-garde de la lutte contre tout type de discrimination. Le Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes est l'instance qui permet de se saisir de thématiques telles que celles abordées lors de cette conférence.

Les réalisatrices de cette étude, Sarah Carlot et Anne-Françoise Leleux, ont débattu aux côtés de Claire Diao (Sudu Connexion), Marjorie Vella (TV5MONDE), Marina Monmirel et Laurence Meyer (W-XOOL Festival). Animée par Lise Perrotet (Lab Femmes Cinéma et Collectif 50/50), la conférence a mis en lumière les tendances suivantes :

Mmes Carlot et Leleux ont souligné la sous-représentation des femmes dans le secteur cinématographique en Belgique francophone, tant derrière que devant la caméra. Leur étude, couvrant la période de 2011 à 2022, s'articule en deux volets :

### **1. Derrière la caméra :**

- Analyse de 799 films financés par le Centre du Cinéma de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec un focus sur la place des réalisatrices et des équipes techniques.
- Il a été constaté que les réalisatrices n'ont reçu que 30 % des financements alloués.
- Elles sont plus présentes dans les documentaires que dans les longs-métrages de fiction, mais subissent un "plafond de verre" qui les empêche souvent de réaliser un deuxième ou troisième film de fiction.
- Les postes techniques sont également genrés : les femmes sont majoritairement présentes dans des métiers dits "féminins" (maquillage, costumes, scriptes), mais largement sous-représentées dans des postes clés tels que la direction de la photographie ou la production.

### **2. Devant la caméra :**

- Analyse de 311 films, centrée sur la représentation des personnages principaux en fonction de divers critères : sexe, genre, corpulence, âge, origine, orientation sexuelle, condition de santé, etc.

- Les hommes sont plus représentés que les femmes (57,41 % contre 40,44 %), et les personnages féminins sont souvent plus jeunes et minces, renforçant certains stéréotypes.

- Une corrélation est mise en évidence : lorsque des femmes sont derrière la caméra, la représentation des femmes à l'écran est meilleure.

L'étude met également en avant le rôle du "*male gaze*" (regard masculin), un concept théorisé par Laura Mulvey, qui explique comment le cinéma a longtemps objectifié les femmes. L'objectif de l'association est d'encourager la diversité et l'inclusivité dans le secteur, en favorisant des récits plus pluriels qui reflètent mieux la société.

Le « *Test de Bechdel* » a aussi été appliqué sur les 311 films pour évaluer la représentation des femmes. Pour rappel, ce test repose sur trois critères :

1. Il doit y avoir au moins deux femmes nommées dans l'œuvre.
2. Elles doivent parler ensemble.
3. Elles doivent parler de quelque chose qui n'a pas de rapport avec un homme.

**Si l'œuvre vérifie ces trois critères, le test est considéré comme réussi.** S'il échoue, cela peut indiquer que l'œuvre est centrée sur des figures masculines. Le test de Bechdel-Wallace est un indicateur du sexisme des films qui ne mettent en avant qu'un nombre restreint de personnages féminins, dont le rôle serait de valoriser les personnages masculins. Il vise aussi à ne pas limiter les personnages féminins à leurs histoires d'amour.

L'association « Elles font des films » a donc appliqué ce test à 311 films, et les résultats sont les suivants :

- 38,5 % des films échouent à la première question (y a-t-il deux femmes nommées dans le film ?).
- 17,2 % des films échouent à la deuxième question (ces femmes parlent-elles ensemble ?).
- 13,7 % des films échouent à la troisième question (parlent-elles d'autre chose que d'un homme ?).
- Au final, 30,06 % des films réussissent le test. Les films réalisés par des femmes passent mieux le test (61 %), tandis que les films réalisés par des hommes échouent plus souvent.

Les conclusions de cette étude mettent en lumière plusieurs inégalités systémiques dans le cinéma belge francophone :

- Les femmes réalisatrices et techniciennes sont moins engagées, surtout dans les longs-métrages de fiction.

- Les réalisatrices rencontrent un « plafond de verre » après leur premier long-métrage de fiction ou leur deuxième documentaire.
- Lorsqu'une femme est à la réalisation, la diversité des personnages s'améliore et la représentation des femmes augmente.
- Les personnages féminins sont souvent jeunes, minces et peu diversifiés, tant en termes d'origine, de corpulence, que de classe sociale ou d'orientation sexuelle.

Le vendredi 4 octobre, la délégation parlementaire s'est rendue au siège du Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Ils y ont rencontré le Président de l'APF, élu depuis juillet 2024, M. **Hilarion Etong** (Député, Cameroun), le Délégué général de l'APF, M. **Bruno Fuchs** (Député, France), le Secrétaire général, M. **Damien Cesselin**, ainsi que deux conseillères de l'APF).

Les discussions ont porté sur l'ordre constitutionnel de plusieurs pays francophones, dont la Guinée, qui devait réintroduire l'Organisation internationale de la Francophonie, à la suite d'une décision de la Conférence ministérielle de la Francophonie du 3 octobre 2024. Le Président **Benoît Dispa** a rappelé l'importance des relations entre la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles et l'APF, la Belgique étant un membre fondateur de cette organisation.

Il a également été question des deux séminaires à destination des fonctionnaires francophones du Sud, financés par Wallonie-Bruxelles International et la Section Belgique/CF/WB. Tous les deux ans, notre Parlement organise un séminaire de formation avec la Chambre des représentants du Grand-Duché du Luxembourg sur le renforcement des capacités des parlements, notamment au bénéfice des fonctionnaires des régions d'Afrique et d'Asie-Pacifique de l'APF.

M. Bruno Fuchs, Délégué général de l'APF, a souligné l'évolution de l'institution et les défis démographiques, en particulier sur le continent africain, qui nécessitent un renforcement de la diplomatie parlementaire pour faire face aux crises. M. Wahl a soutenu cette position, en insistant sur le caractère de plus en plus politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, surtout au cours de la dernière décennie. Il a rappelé qu'à ses débuts, l'APF s'occupait essentiellement des questions liées à la langue française, en mettant de côté les aspects politiques de son action. Ce changement a permis à l'organisation de gagner en visibilité.

M. Blondel a exprimé ses doutes concernant l'élargissement de l'APF à d'autres pays non francophones, craignant que cela ne dilue l'identité première de l'organisation. Il a rappelé qu'il exerce son mandat de Président de la Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles depuis septembre 2024 et est heureux de constater les projets en cours au sein de cette organisation. Mme Anne Lambelin, en sa qualité de Déléguée régionale Europe a pour sa part

insistée sur l'importance de maintenir une diplomatie parlementaire active, parallèlement à celle de l'exécutif, même si cette dernière est souvent mal comprise par l'opinion publique. Elle a rappelé par ailleurs l'importance de veiller sur les dérives liberticides de certains pays européens.

Il a également été fait état des corpus législatifs, qui sont une compilation de ressources technico-juridiques mises à la disposition des Parlements membres par l'APF pour les accompagner dans leur travail législatif. Sur un sujet donné, ces dossiers rassemblent des données par pays, un diagnostic, une cartographie des acteurs, des analyses politiques, juridiques et techniques, un rapport sur les bonnes pratiques, ainsi que des exemples de textes législatifs en vigueur dans l'espace francophone, afin que les pays concernés puissent s'appuyer sur l'expérience d'autres États et éviter certains écueils.

Ces ressources sont accompagnées d'une proposition de méthode pour les adapter au droit interne des pays souhaitant légiférer sur un sujet spécifique. Un premier corpus législatif sur les changements climatiques, élaboré en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), a été adopté en début d'année 2024.

Deux nouveaux chantiers sont en cours de développement et les membres de notre Section belge sont au premier plan :

- a. L'un sur le statut et la protection des lanceurs d'alerte, dont la rapporteuse est Mme **Nadia El Yousfi** (Belgique/CF/WB), membre de la Commission des affaires parlementaires. Ce corpus devrait être finalisé avec le concours de la chaire d'étude parlementaire de l'Université du Luxembourg, d'ici juillet 2025.
- b. L'autre corpus législatif porte sur la budgétisation sensible au genre, piloté par le Réseau des femmes parlementaires de l'APF. La présidence de ce réseau, qui tourne tous les quatre ans (2x2 ans), est actuellement assurée par la Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles. Mme **Viviane Teitelbaum** (Belgique/CF/WB), Présidente de ce Réseau depuis le 5 septembre 2024, accompagnera la réalisation de ce corpus.

A la suite de ces échanges, la délégation parlementaire s'est rendue au village de la Francophonie pour assister à une performance de jeunes artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que pour visiter les pavillons représentant les États membres de la Francophonie. Ce village, conçu pour refléter une Francophonie ouverte et plurilingue, comptait une quarantaine de pavillons aux couleurs des pays représentés.

La programmation était pluridisciplinaire et mettait en lumière le meilleur de la création des cinq continents. Ce village représentait une véritable fenêtre sur la Francophonie dans le monde. Parmi les pays présents figuraient : *Andorre, Arménie, Bulgarie, Canada, Côte d'Ivoire, Cambodge, Roumanie, République Démocratique du Congo, Grèce, Luxembourg, Québec,*

*Ontario, Cameroun, France, Serbie, Rwanda, Nouveau-Brunswick, Qatar, Vietnam, Kosovo, Suisse et Wallonie-Bruxelles.* Organisé en dialogue avec l'OIF, le Village de la Francophonie s'est inscrit comme un lieu d'échange où les pays participants présentaient leurs cultures, initiatives et patrimoines au grand public. Il faut souligner que notre Parlement tient des relations soit au niveau bilatéral soit au niveau de l'APF avec les autorités de ces pays.

Un dîner de travail a été organisé avec le Délégué Wallonie-Bruxelles, M. **Paul Verwilghen et d'autres membres de la Délégation**, qui accompagnait la Ministre-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme **Isabelle Degryse**, pour discuter des points saillants du Sommet de la Francophonie.

À l'issue du XIXe Sommet de la Francophonie, trois enjeux majeurs ont marqué ce sommet :

- **La jeunesse francophone et l'emploi** : Le thème du sommet, "Créer, innover et entreprendre en français", a placé la question de l'emploi des jeunes au cœur des discussions, avec la volonté de créer des solutions concrètes tant au sein de l'OIF que dans les États membres, pour offrir à la jeunesse des opportunités d'insertion professionnelle en langue française.
- **Nouvelles adhésions et changement de statut** : Plusieurs États et gouvernements ont soumis des demandes d'adhésion ou de modification de leur statut lors de ce sommet. Parmi les nouveaux observateurs figurent l'Angola, le Chili, la Nouvelle-Écosse (Canada), la Polynésie française (France) et la Sarre. De plus, des pays comme Chypre et le Ghana ont vu leur statut évoluer pour devenir membres de plein droit, témoignant de l'attractivité croissante de l'OIF.
- **Multilatéralisme et gestion des crises** : Dans un contexte de fragilité du multilatéralisme, le sommet a été l'occasion de réfléchir à la plus-value de l'OIF dans la gestion des crises qui touchent l'espace francophone. Les travaux ont abouti à l'adoption de trois textes majeurs, notamment la Déclaration du Sommet, la Déclaration de solidarité avec le Liban et la Résolution sur les crises dans l'espace francophone.

Le samedi 5 octobre, dernier jour de la mission, la délégation a été invitée à visiter la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, située dans le château de François Ier. En 1539, François Ier y signa une ordonnance historique (connue sous le nom d'*Ordonnance de Villers-Cotterêts*) qui imposa, entre autres, l'usage du français dans les actes administratifs et juridiques.

Ouverte au monde et ancrée dans son territoire, la Cité internationale de la langue française est un lieu culturel dédié à la langue française. Elle relie le passé, le présent et le futur de la langue française et de la **Francophonie**, autour de trois piliers : *culture & création, éducation & formation, recherche & innovation.*

Le directeur délégué de la Cité internationale de la langue française, M. **Xavier Bailly**, a présenté l'énorme chantier de restauration de ce projet culturel, perturbé par la pandémie de Covid-19. Ce projet culturel a été choisi par le Président de la République française, SEM Emmanuel Macron, pour marquer son mandat présidentiel.

M. Bailly a rappelé que, le 25 janvier 2023, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région Hauts-de-France ont conclu un accord culturel pour la période 2023-2025, visant à coopérer sur des projets culturels transfrontaliers. Dans le cadre de cet accord, le 10 juillet 2024, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Centre des monuments nationaux ont signé un accord de coopération entre la Cité internationale de la langue française et Wallonie Bruxelles International (WBI). Cet accord a pour objectif d'encourager et de promouvoir les échanges culturels, notamment en matière de mobilité des artistes et d'experts dans tous les secteurs de la création, tels que les arts de la scène, l'humour, la musique actuelle et la littérature. Ce partenariat permettra, entre autres, de valoriser les auteurs belges francophones au sein de la librairie de la Cité et de nouer des collaborations pour les projets d'expositions de la Cité. Enfin, la Cité favorisera la présence d'artistes belges francophones dans l'ensemble de sa programmation, notamment lors des temps forts consacrés à la francophonie.

En plus d'un parcours exceptionnel et très instructif, cette Cité a permis de créer des emplois en recrutant des ouvriers de ce département pendant sa restauration qui a duré cinq ans, tout en garantissant leur employabilité après son inauguration. La Cité accueillera des artistes en résidence venant des quatre coins de la Francophonie.

La proximité de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec Villers-Cotterêts constitue un atout, notamment pour nos écoles, mais aussi pour susciter l'intérêt chez nos enfants/élèves/étudiants/chercheurs de maîtriser la langue française, qui est en partage avec plus de 300 millions de locuteurs dans l'espace francophone.

Signature du chef de mission



Date : 23/10/2024